

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces

Réclames

(le mm. ligne ou son espace)

(le mm.)

AVIS MORTUAIRES

(2 colonnes) : 20 ct.



CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.

CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

Compte de Cheques postaux

Il c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

La défense du patrimoine intellectuel de la Confédération

La commission permanente II du parti radical-démocratique suisse, pour les questions de politique générale et d'éducation, a tenu dernièrement une importante séance, à Berne, sous la présidence du Dr Nauer (de Zurich). Cette commission a d'abord entendu un rapport du colonel divisionnaire Hans Frey, sur la question des *examens pédagogiques des jeunes conscrits*. L'auteur de ce rapport aboutit à la conclusion qu'il importe d'incorporer dans la loi, à l'occasion de la révision de l'organisation militaire, la réintroduction de ces importants examens, dans l'intérêt de l'éducation civique des citoyens. La commission a approuvé les conclusions de ce rapport.

Ensuite, M. Nauer présenta un rapport détaillé sur les travaux et les propositions de la commission spéciale pour l'étude du problème de l'émigration. Celle-ci a soumis les propositions suivantes, que la commission approuva en principe :

I. L'Office de l'émigration doit être mis en mesure de rechercher activement des domaines favorables à la colonisation, convenant à des colons suisses.

II. On s'efforcera de compléter la réglementation de l'émigration destinée à empêcher l'émigration d'industries importantes du pays, et tout abus de la part des agences.

III. Les contributions des cantons aux frais d'émigration doivent être fournies :

1. Par les caisses de chômage du domicile, pour les chômeurs non-assistés.
2. Par les caisses de secours aux paysans, pour les paysans non-assistés.
3. Pour les cas courants concernant des indigents, selon la mesure de l'assistance : a) dans les cantons concordataires, par le canton du domicile ou d'origine, respectivement par la commune, selon l'assistance en vigueur ; b) dans les cantons non-concordataires, par le canton d'origine, respectivement la commune d'origine (comme l'assistance, jusqu'à l'émigration).

La commission a eu ensuite une intéressante discussion sur les rapports qui existent entre le problème de la dénaturalisation et la nécessité de diminuer la surnaturalisation économique de notre pays. De nouvelles possibilités de colonisation de paysans suisses en France ont été rappelées à cette occasion. On a appris, d'autre part, que la direction du mouvement de la jeunesse libérale-radical suisse examine actuellement la question d'une réorganisation de la naturalisation en Suisse.

Il importe d'examiner enfin, d'une manière particulière, la question de l'emploi des jeunes techniciens ayant achevé leurs études dans un technicum suisse.

Pour terminer, la commission II entendit une très impressionnante étude de M. A. Steinmann, rédacteur à St-Gall, sur quelques domaines du patrimoine intellectuel de notre pays, et la défense des manuels étrangers en usage dans nos écoles et il demanda que ceux-ci fussent remplacés par des ouvrages suisses d'enseignement. Pour les écoles suisses à l'étranger, un livre scolaire suisse spécial doit être édité, en deux parties, pour le degré inférieur et le degré supérieur de ces écoles. La commission estima également nécessaire la constitution d'une enthologie suisse, en connexion avec une révision des bibliothèques scolaires. On devra travailler, dans ce domaine, en plein accord avec les Sociétés d'instituteurs et d'écrivains de la Suisse.

Les travaux de la commission II se poursuivront le 7 janvier prochain. P. R.-D.

Un contribuable repentant

Un habitant de la commune d'Ennetbaden, qui avait trompé le fisc dans ses déclarations d'impôt, vient de verser spontanément une somme de 16.000 fr. à cette commune argovienne.

Un drame de la jalousie à Locarno

A la via dei Capucini à Locarno, un garçon de café de 26 ans, de Rome, Pietro Urata, a tué son amie à coups de revolver, Mlle Mekita Molinari, 26 ans, de Cittiglio, province de Côme, habitant Locarno, ainsi que l'ancien amant de celle-ci, Plinio Nesi, de Locarno. Le meurtrier fut aussitôt arrêté ; ce dernier déclara qu'ayant vu les deux anciens amants ensemble, il sortit son revolver et fit feu. Tous deux sont morts.

Deux questions capitales

La session des Chambres fédérales qui vient de prendre fin présentait un intérêt capital pour les vigneron.

Grâce aux efforts conjugués des Départements de l'Intérieur des cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève, Berne et Valais, grâce aussi à la compréhension dont fit preuve M. le conseiller fédéral Obrecht, la Confédération a accordé un crédit pouvant aller jusqu'à 6 millions pour venir en aide aux vigneronnes victimes du gel du printemps dernier.

On se rappelle qu'au lendemain de ces journées catastrophiques, tout le monde (y compris ceux qui protestent toujours contre l'emprise de la Confédération) supplia la bonne mère Helvetia de faire un geste généreux envers ses enfants de la Suisse occidentale.

Elle se déclara d'accord mais voulut avant de fixer la somme à verser, attendre les résultats de la récolte.

Les six millions ont été votés à l'unanimité des 145 conseillers nationaux présents et par le Conseil des Etats sans opposition.

La Chambre basse avait exonéré les cantons de toute participation à cette œuvre de secours ; malheureusement, il s'est trouvé dans notre Sénat helvétique 20 députés contre 12, pour imposer aux cantons une part de 20 %.

En Valais, cela ne donnera lieu à aucune difficulté, puisque en novembre dernier, le Grand Conseil vota dans ce but un crédit de 300.000 fr. qui représente le 5me du million et demi qui nous reviendra.

Enregistrons avec une satisfaction toute particulière que nos Confédérés d'outre-Sarine ont compris actuellement les besoins des vigneronnes et que le vin n'est pas une boisson de luxe.

Mais maintenant commence la tâche difficile : comment et sur quelles bases viendra-t-on en aide aux victimes du gel ?

Les uns voudraient tout simplement répartir la somme aux intéressés en se basant sur les résultats de l'enquête faite par les communes en octobre dernier.

D'autres, qui se rappellent les abus constatés dans des circonstances semblables, voudraient consacrer la somme à des travaux d'amélioration dans le vignoble, chemins, irrigations, etc. ; seules les veuves, femmes ou enfants recevraient une indemnité en espèce.

Ce système présente lui aussi quelques inconvénients, notamment pour les propriétaires de vignes qui habitent la montagne et qui ne pour-

raient pas facilement se déplacer pour venir participer aux travaux.

On nous permettra d'attirer l'attention des organes compétents sur la méthode suivante que nous suggérons, hier, un citoyen qui est au courant des besoins des vigneronnes et de la situation du canton.

Les secours devraient être exclusivement réservés aux personnes dont la culture de la vigne est la principale occupation ; ils devraient pour une part être versés en espèces pour permettre à de nombreuses familles de payer leurs comptes débiteurs dans les magasins et les intérêts qu'ils doivent. L'autre part permettrait de subsidier des travaux destinés à procurer des journées aux métriaux, ouvriers, domestiques, et l'achat d'engrais, de produits indispensables à la vigne, etc.

Nous croyons savoir que le Département de l'Intérieur procède actuellement à une étude qui sera présentée sous peu au Conseil d'Etat, ce dernier ayant été autorisé par notre Parlement cantonal à agir au mieux.

Nous souhaitons que la décision soit prise au plus vite ; l'hiver s'annonce dur et dans bien des logis, on grelotte de froid, on se prive de nourriture, tout en constatant que la bourse devient chaque jour plus plate.

Cette action de secours ne se répétera pas. Les vigneronnes espèrent que l'an prochain apportera une solution définitive du problème du vin, en assurant aux producteurs l'écoulement de leurs produits à des prix qui leur permettent de vivre normalement.

Le Conseil national a été saisi d'une motion Escher, signée également par MM. les conseillers nationaux Crittin, Kuntschen, Petrig et Troillet, invitant le Conseil fédéral à étudier à fond la situation des paysans de la montagne et à examiner les moyens de leur assurer des ressources supplémentaires sous la forme de travail d'hiver.

Le problème n'est malheureusement pas nouveau, mais il n'a pas été résolu jusqu'ici.

Le Confédéré a consacré notamment le 4 janvier 1938 un article à cette question.

Un ancien député qui connaît fort bien la situation des montagnards nous déclarait dernièrement que les populations les plus éprouvées par la misère sont celles qui vivent au sommet des vallées, à plus de 1400 mètres d'altitude, et que l'aide aux montagnards doit se faire par zone en commençant par les plus élevées.

Nous reviendrons sur cette importante question dans un prochain article. Mr.

Nouvelles du Valais

Hérémece. — *Nécrologie.* — Le samedi 24 a eu lieu à Hérémece l'ensevelissement de M. Emmanuel Bovier, ex-conseiller, négociant et cafetier, à Euseigne.

Notre ami a siégé pendant 8 ans au Conseil communal d'Hérémece et par son tact et sa jovialité, il s'attira beaucoup de sympathie ; aussi nombreux furent les amis qui ont tenu à accompagner sa dépouille mortelle à sa dernière demeure.

Avec M. Bovier s'en va un homme sympathique et serviable qui sera regretté de tous.

A sa veuve et à sa parenté éplorées, nous présentons nos meilleures condoléances. M. S.

Une arrestation originale ! — Lundi matin, un individu qui, d'ailleurs, présentait bien s'en vint sonner au domicile de M. Gollut, commandant de la gendarmerie, à Sion.

— Il paraît, lui dit-il, qu'on me recherche pour cambriolage à Lausanne, alors que je suis parfaitement innocent.

M. Gollut se renseigne sur le nom, la profession, les qualités de son interlocuteur, et, faisant mine de tomber dans le panneau, il pria l'homme d'attendre un instant. Puis il téléphona à Lausanne, où on lui confirma que cet individu faisait bien l'objet d'un mandat d'arrêt.

— Voulez-vous m'accompagner jusqu'à la caserne, dit M. Gollut à son visiteur, nous allons arranger cette affaire.

L'autre obéit avec empressement.

En cours de route, il avoua qu'il était au courant du cambriolage et donna même à ce sujet d'intéressants renseignements. Enfin, il reconnut que le coup fait, les malandrins lui avaient donné une trentaine de francs.

A la caserne, il n'y eut plus qu'à arrêter l'individu pour complicité, puis à l'envoyer, sous bonne escorte, à Lausanne, où il répondra de sa conduite.

Ne renvoyez pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même

Plusieurs centaines de mille francs, telle est la somme que la Loterie de la Suisse romande a rapportée jusqu'ici aux divers cantons romands.

C'est la raison pour laquelle ces derniers n'ont pas hésité à continuer une œuvre qui, non seulement permet de venir en aide aux miséreux et aux malades et évite en quelque sorte aux contribuables une aggravation fiscale. La sixième tranche qui sera tirée le 14 février 1939 à Genève nous offre un nouveau plan de tirage qui fera deux mille quatre cent cinquante six heureux de plus, puisqu'il y aura désormais 33.856 lots au lieu de 31.400.

Le comité de direction a, en effet, décidé de créer trois mille lots de 20 fr., qui n'existaient pas jusqu'ici. Il a d'autre part rappelé, par une annonce parue dans tous les journaux, que 2713 lots de la deuxième tranche n'ont pas encore été réclamés et il a prié leurs détenteurs de les encaisser. Ce geste envers les oublieux et les négligents sera certainement apprécié.

La vente des billets de la 6e tranche marche très fort et, une fois de plus, les retardataires, les acheteurs de la dernière heure, risquent de ne plus pouvoir courir leur chance. Dame Fortune se montre démocratique en Suisse romande ; elle apporte un peu de bonheur dans de nombreuses familles ouvrières. C'est pourquoi elle a conquis une popularité de bon aloi. Acheter des billets de cette loterie, c'est faire œuvre de solidarité, c'est conserver en Suisse des sommes importantes attribuées à de bonnes œuvres, mais c'est aussi soutenir l'industrie nationale et le commerce tout en risquant de gagner une somme rondelette. Ne renvoyez donc pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même.

Le souvenir de Jean Gay

Si l'on m'avait demandé quel homme incarnait le mieux le Valais dans ce qu'il a d'immuable et de profond, j'aurais dit que c'était celui-là, tant il m'apparaissait vraiment comme un être issu de ce sol qui donne au fruit sa saveur, son goût au vin, son caractère au peuple.

On l'appela Jean Gay, de son nom familial, lui qui pourtant fut un Monsieur...

C'est qu'il inspirait d'emblée à ceux qui l'approchaient un sentiment de reconnaissance et surtout de tendresse.

On l'aimait pour la pudeur farouche avec laquelle il cachait une sensibilité délicate et dont il dut parfois souffrir, sans en rien montrer à personne.

Une générosité constante, un secret besoin d'expansion, un cœur pitoyable aux destins malheureux l'entraînaient vers les autres...

Mais, quand ils voulaient le louer de ses qualités, il se repliait sur lui-même et soudain, il répondait d'un ton bourru aux paroles de gratitude.

Jean Gay, le sincère et loyal Jean Gay, n'eût pas supporté qu'un seul de ses bienfaits pût devenir un sujet d'humiliation pour quiconque, et c'est la raison pour laquelle il en atténuait l'importance en feignant de les oublier lui-même.

La charité demeurait si naturelle à son cœur qu'il mettait à l'accomplir un tact inné.

La constance avec laquelle on voit des gens masquer leurs défauts, Jean Gay l'employait à cacher ses vertus afin qu'il n'y eût pas trop de différence entre ses amis et lui.

Il faisait le bien sans ostentation, dans un simple abandon de son âme et toujours il avait l'air de rester l'obligé de ceux qu'il comblait de ses largesses.

La générosité, c'est cela qui domina toute la vie de Jean Gay et sans elle on ne comprendrait plus un tel homme.

Il se montrait généreux dans chacun de ses actes, dans toutes les manifestations de sa personnalité, dans ses rapports avec la société.

Sa raie était un don de son esprit comme son amitié était un don de son cœur.

Il ouvrait sa cave à tout le monde indistinctement et son plaisir le meilleur il le trouvait dans celui qu'il prodiguait à son prochain.

Il était ainsi sans effort, par un penchant de sa nature auquel il se laissait aller.

Comme on peut être ici bas prédestiné à la musique ou à la poésie, Jean Gay était doué pour la bonté...

A travers les honneurs dont on l'accablait, il gardait sa simplicité foncière et son bon sens de terrien.

Il fut conseiller communal et député non point par ambition, car il était trop fin pour ne pas sonder la vanité de ces mandats ! mais par besoin de dévouement.

Il chérissait son Valais et sa cité d'un amour égal et il les servait dans la joie.

Puis il faut dire aussi que Jean Gay avait une vitalité extraordinaire.

Il payait de sa personne avec un entrain qui galvanisait autour de lui les énergies.

Le travail constituait encore pour lui un moyen de s'extérioriser, de fraterniser avec la famille humaine et de se pencher sur sa terre avec respect, avec douceur, avec sollicitude.

Son réconfort, il le puisait dans sa tâche et il vivait vraiment sur le rythme ardent de la vigne ou de la campagne auxquels il consacrait ses peines.

Jean Gay semblait ainsi, sous la bise aigre ou le soleil pesant la vivante incarnation d'une race.

Il avait le regard pénétrant de ceux qui sont habitués à réfléchir, mais la malice au fond de ses yeux dormait et parfois elle perçait à travers les paupières comme une petite lumière.

Ce n'était pas seulement sa moustache qui le faisait ressembler à un vieux gaulois, c'était aussi cette gaieté franche dont s'animait son visage aux bons moments des confidences.

La santé éclatait dans ses propos, dans sa belle humeur, dans le rayonnement de son être et c'est pour cela que la maladie en l'abattant lui fit plus de mal qu'à d'autres.

Son dernier combat, il le soutint contre elle et l'an dernier alors qu'on le croyait déjà terrassé, il reparut gardant à travers sa souffrance une dignité qui fut la dernière manifestation de sa force. Et c'est l'image que nous garderons de lui.

A. M.

La Mutuelle Vaudoise

c'est l'assurance des AUTOMOBILISTES.

TH. LONG, BEX

Le prix de la farine et du pain

Dans sa séance de mardi, le Conseil fédéral a pris un arrêté sur la réduction des prix de la farine et du pain. L'arrêté indique que la farine intégrale est tirée d'un mélange contenant 80 % de froment et 20 % de seigle. L'administration des blés établira un échantillon-type de la farine intégrale.

Il est interdit de mettre en vente sous la dénomination de farine intégrale une farine non conforme à ces prescriptions ou de désigner la farine intégrale sous une autre appellation. Il est interdit d'employer la farine intégrale pour l'affouragement.

Le prix de la farine intégrale est de 26 fr. 50 au maximum par 100 kg. net ou avec sac (brut pour net), marchandise livrée franco à la boulangerie. En montagne, ce prix pourra être augmenté du supplément appliqué précédemment pour les frais de transport. Un supplément maximum de 3 fr. par 100 kg. est également toléré pour la farine vendue par sacs à des particuliers pour la fabrication de pain de ménage.

Les exploitations de moulins de commerce qui veulent fabriquer une farine intégrale ont droit, en principe, à une indemnité destinée à couvrir la perte résultant de la fabrication de farine intégrale. Le montant de l'indemnité est fixé périodiquement par le département de l'économie publique, suivant les conditions du marché des céréales panifiables. Ne peut être vendu comme pain complet que le pain fabriqué exclusivement avec de la farine intégrale.

En règle générale, le prix de vente du pain complet ne doit pas dépasser 38 centimes par miche d'un kilo. Dans les localités où le prix du pain complet était précédemment inférieur à 38 centimes, le prix actuel sera maintenu comme prix maximum. Dans les régions où le prix du pain était supérieur, les gouvernements cantonaux peuvent permettre un supplément de 3 centimes au maximum par kilo pour le pain livré à domicile. Dans les régions où les meuniers ou les boulangers ne sont pas disposés à fabriquer de la farine intégrale ou du pain complet, l'administration des blés peut, après avoir pris l'avis des organisations régionales de meuniers et de boulangers, désigner les exploitations qui seront tenues de fabriquer et de mettre à la disposition de la clientèle de la farine intégrale ou du pain complet.

L'arrêté prévoit pour les cas de contrevention à ces prescriptions des amendes de 10.000 fr. au plus ou un emprisonnement de trois mois au plus.

Le Département de l'économie publique est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il édicte les dispositions d'exécution nécessaires. Il peut, si les circonstances le justifient, modifier les prix prévus pour la farine intégrale et le pain complet.

L'arrêté entre en vigueur le 1er janvier 1939.

L'état politique du monde

à la fin de 1938

Trois conflits armés, la guerre civile en Espagne, la révolte en Palestine et la lutte sino-japonaise en Extrême-Orient assombrissent la fin de 1938.

D'autre part, la nouvelle année menace de n'être pas moins riche en événements que l'année écoulée.

Toujours plus clairement, deux groupes de grandes puissances se dressent l'un contre l'autre. D'un côté, se trouvent les Etats totalitaires de l'axe germano-italien, auquel le Japon est lié par le pacte anticommuniste.

L'Allemagne s'est agrandie de toute l'Autriche et presque du quart de la Tchéco-Slovaquie. L'Italie a conquis en Afrique orientale un nouvel empire colonial. Le Japon s'est emparé de territoires étendus appartenant à l'empire chinois et les a transformés en Etats alliés (Mandchoukouo, Mongolie intérieure, Chine centrale et septentrionale).

Les revendications prochaines de ces puissances sont connues.

L'Allemagne réclame le retour de ses anciennes colonies (Cameroun, Togo, Sud-Ouest africain, Tanganyika), qui sont actuellement sous mandats français et britanniques.

L'Italie revendique parmi les possessions françaises la Corse, la Tunisie, Djibouti et une participation dans la Compagnie du Canal de Suez.

Le Japon vise à établir pour la Chine entière un gouvernement conforme à ses intérêts.

Par une entente, les grandes puissances démocratiques, France et Grande-Bretagne, s'opposent aux puissances totalitaires.

A cet axe franco-britannique s'ajoutent, grâce au lien qui unit l'Empire britannique, l'Irlande, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud.

De plus, l'Entente franco-britannique est liée à l'Union soviétique par le pacte franco-soviétique. Enfin, des rapports très étroits unissent l'Entente franco-britannique aux Etats-Unis.

Nouvelles du Valais

Le feu détruit une scierie à Monthey

Notre correspondant de Monthey nous télégraphie :

Cette nuit — vers les trois heures trente — un incendie d'une extrême violence a éclaté à l'Avenue de France à Monthey et pris tout de suite des proportions alarmantes.

La scierie mécanique appartenant à M. Elie Boissard et fils était en feu.

Immédiatement alertés, les pompiers de la commune s'appliquèrent avec un beau courage à maîtriser le sinistre, mais devant son intensité, ils durent se borner à protéger les bâtiments proches du foyer.

Cependant, un immeuble attenant à la scierie fut grandement endommagé par les flammes.

Les locataires n'eurent que le temps de s'échapper sans emporter leurs biens.

C'est ainsi que M. Marquis, le centre demi de l'équipe de football de Monthey, dut s'enfuir précipitamment avec sa femme et son enfant.

Une enquête est ouverte sur les causes du sinistre.

Les dégâts importants sont couverts en partie par une assurance.

Vouvry. — La Noël à Miex. — On nous écrit :

Dans ce hameau alpestre de la commune, retranché de toute vie intellectuelle et trépidante de la plaine, on sait cependant s'intéresser à l'enfance et agrémenter les longues soirées hivernales. C'est ainsi que le jour de Noël, grâce à l'initiative de la Municipalité et avec le concours du régent M. Carraux et de Mme Paquier, une fête enfantine fut organisée à la vieille maison d'école, remplie de grands et petits. Récitations charmantes, productions de la chorale mixte — car il y a une chorale là-haut, et quelles charmantes voix ? — enfin, entrée en scène du Théâtre Guignol de M. Maurice Delavy, c'en fut assez pour combler de joie tout le monde et faire prendre patience aux petits auxquels la Germaine, bonne enfant, dut annoncer... que les paquets ayant raté le courrier... arriveraient un autre jour !

Compliments à tous les organisateurs de la soirée. *Polyte.*

Mort tragique. — On a découvert derrière sa maison, à Prolin (Hérémence), le cadavre de M. Antoine Dayer, âgé de 62 ans, qui portait une large plaie à la tête. On ignore les causes de cette mort tragique. Aucune trace de sang n'était visible autour du cadavre. On suppose que c'est à la suite d'une chute que le malheureux aura succombé.

Le Tribunal d'Hérens s'est rendu sur les lieux pour les constatations et a ordonné le transfert du cadavre à Sion pour autopsie.

Une enquête est ouverte.

C'était un accident

(Inf. part.) Il est établi maintenant que M. Dayer est mort victime d'un accident. En voulant rentrer chez lui par le toit de sa maison, il glissa et, dans sa chute, il se fractura le crâne.

C'est ce qu'on pu témoigner des enfants qui ont vu l'accident.

Une voiture renverse un piéton. — A Brigue, M. Simon Ambord, de Gamsen, a été tamponné par une auto sur la route cantonale. Relevé avec de multiples blessures, notamment à la tête, il a été conduit d'urgence à l'Hôpital régional.

Les morts. — A Vissoie est décédé à l'âge de 85 ans M. Joseph Zufferey qui fut l'un des doyens de la commune.

A Sierre est mort au bel âge de 95 ans M. Benoit Griching, beau-père de M. Oggier-Griching, propriétaire de l'Hôtel Terminus.

Collision de deux camions. — (Inf. part.) Deux camions, l'un de la « Minoterie de Plainpalais », conduit par le chauffeur Fernand Lamouille, l'autre appartenant à M. Charles Moreno de Villeneuve sont entrés en collision au virage de La Bâtiaz.

Tout se borne à des dégâts matériels d'une certaine importance.

† **Louis Légeret.** — (Inf. part.) Nous apprenons la mort, survenue à l'Hôpital Nestlé à Lausanne, de M. Louis Légeret qui vient de succomber à une grave maladie, à l'âge de 52 ans.

M. Louis Légeret qui était venu s'établir à Monthey en 1924 assumait les fonctions de fondé de pouvoirs de la fabrique de pierres scientifiques où il était fort estimé de ses chefs.

C'est avec tristesse que la population de la ville a appris la mort de cet excellent citoyen qui ne cachait pas son attachement au parti libéral-radical.

Nomination ecclésiastique. — Par décision de Son Excellence, Monseigneur Biéler, évêque de Sion, M. le chanoine Ducrey, de l'Abbaye de St-Maurice, est nommé curé de Bagnes. Son installation canonique aura lieu au cours du mois de janvier.

Noces d'or. — Les époux Zurcher-Jaton, de Sierre ont célébré leur cinquante ans de mariage, au milieu de leur famille.

Les jubilaires ont été fêtés par une délégation de la « Croix-Bleue » et par les enfants des écoles protestantes.

Au nom de la paroisse évangélique de Sierre, M. Richon leur présenta aussi des vœux.

Saxon. — † M. Constant Kohler. — (Inf. part.) Ce n'est pas sans tristesse que la population de Saxon a appris la mort de M. Constant Kohler qui a succombé à l'âge de 65 ans à une maladie cruelle et longue qu'il supporta avec un beau courage.

M. Constant Kohler, qui avait fait partie des « Amis-Gyms » de Lausanne, dont il fut le sous-monteur, avait voué au sport une activité bien-faisante et dont il fit bénéficier la jeunesse de Saxon quand il vint s'établir dans cette commune.

C'est ainsi qu'il fut le moniteur compétent et dévoué de la section de gymnastique de Saxon de 1909 à 1920 et de la « Gym d'Hommes » qui lui garderont un souvenir ému.

Par ailleurs, il assumait les fonctions de président du comité technique cantonal et il était vétéran et membre honoraire cantonal.

M. Constant Kohler, qui fit partie du jury de nombreuses fêtes cantonales et régionales, jouissait dans les milieux du sport d'une autorité incontestée.

M. Constant Kohler avait été d'abord tenancier du Buffet de la Gare, puis du « Café de la Poste » et en se retirant il avait laissé la succession à son fils.

Nous présentons à la famille du défunt nos bien sincères condoléances.

La fête cantonale des musiques valaisannes. — (Inf. part.) Le Comité d'organisation de la fête cantonale des musiques valaisannes a fixé la date de cette manifestation aux 3 et 4 juin prochains.

La fête sera organisée par l'« Harmonie » et la « Lyre » de Monthey.

L'embarquée d'une camionnette. — (Inf. part.) Une camionnette appartenant à M. Paccard, commerçant à Monthey, roulait sur la route de Massongex, quand elle sortit de la chaussée et faucha deux poteaux qui restèrent suspendus par les fils.

Le conducteur ne voyait plus la route, parce que la buée qui recouvrait la vitre de sa voiture s'était transformée en glace et c'est cela qui occasionna l'accident.

M. Paccard n'a pas été blessé.

SPORTS

Concours de la brigade montagne 10

Le commandant de la Br. montagne 10, colonel Schwarz, a fixé au 22 janvier le concours annuel de cette unité. Ces épreuves auront lieu à Monana, où s'effectuera, du 9 au 28 janvier, le cours de répétition d'hiver de la brigade. Elles comprennent des courses de patrouilles, réparties en deux catégories : lourde et légère, et sont : ouvertes à tous les corps de troupes et unités de la Br. mont. 10, aux gardes-frontières des arrondissements de douane V et VI, aux corps de gendarmerie de Valais et Vaud.

Les championnats valaisans aux engins

Deuxième tour. — Le deuxième tour des championnats valaisans aux engins 1938-1939 a eu lieu dimanche 18 décembre à Saxon, Sion et Brigue. Par-out d'énormes progrès ont été réalisés et la lutte pour le challenge Antonioli devient tour après tour plus attrayante.

Voici les résultats du deuxième tour :

A Saxon : inspecteur C. Udriard ; jury : R. Guéron et R. Bonvin. Classement des groupes : 1. Monthey 81.05 ; 2. Saxon 79.35 ; 3. Martigny 73.45 ; classement ind. : 1. Delseth Roland, Monthey 27.70 ; 2. Veuthey Denis, Saxon 27.10 ; 3. Luy Jean, Monthey 26.65 ; 4. Veuille Edouard, Saxon 26.50 ; 5. Veuthey Charly, Saxon 26 ; 6. Cretton René, Martigny 25.95 ; 7. Maret Henri, Saxon 25.75.

A Sion : inspecteur Borella, Sion ; jury : Bonvin Marius et Anonioli S. Sion ; classement groupes : 1. Chippis 84.90 ; 2. Sion 81.35 ; 3. Sierre I 81.25 ; 4. Sierre II 73.50. Classement individuel : 1. Gander Arthur, Chippis 29.80 ; 2. Mosimann Alfred, Sion, 28.90 ; 3. Landry Jules, Chippis 28.80 ; 4. Schneider Robert, Sierre 27.25 ; 5. Hilty Ulrich, Sierre 27.25 ; 6. Morat Pierre, Sion 27.20.

A Brigue : inspecteur Gander, Chippis ; jury : G. Reichmuth et Knabenhans, Viège. Classement groupes : 1. Brigue I 82.70 ; 2. Viège 81.95. Classement individuel : 1. Berger Robert, Viège 28.50 ; 2. Clausen Emile, Brigue 28.10 ; 3. Heinzmann Arthur, Viège 27.20 ; 4. Gemmet Emile, Brigue 27.10 ; 5. Gerber Max, Viège, 26.25.

Voici les résultats officiels après le 2^{me} tour :

Sections : 1. Chippis 168.15 ; 2. Brigue I. 163.70 ; 3. Sion, 162.75 ; 4. Viège, 160.95 ; 5. Sierre I, 159 ; 6. Monthey 158.90 ; 7. Saxon 157.60 ; 8. Sierre II, 148 ; 9. Martigny 145.20, puis Naters et Brigue II.

Les groupes ne totalisant pas 150 points sont éliminés.

Classement individuel : 1. Gander Arthur, Chippis 59.60 ; 2. Mosimann Alfred, Sion 57.60 ; 3. Landry Jules, Chippis 57.40 ; 4. Berger Robert, Viège, 57 ; 5. Delseth Roland, Monthey 55.90 ; 6. Clausen Emile, Brigue 55.80 ; 7. Morat Pierre, Sion 54.45 ; 8. Gemmet Emile, Brigue 54.40 ; 9. Hilty Ulrich, Sierre 53.50 ; 10. Kampfen Aloys, Brigue 53.50 ; 11. Luy Jean, Monthey 53.30 ; 12. Veuille Edouard, Saxon, 53 ; 13. Heinzmann Arthur, Viège 52.95 ; 14. Meier Emile, Sierre 52.80 ; 15. Schneider Robert, Sierre, 52.70 ; 16. Maret Henri, Saxon 52.50 ; 17. Nanzer Max, Sierre 52.25 ; 18. Veuthey Denis, Saxon 52.10 ; 19. Lucher Jakob, Chippis 52.15 ; 20. Gerber Max, Viège 51 ; 21. Taverna Ermino, Sion 50.50 ; 22. Cretton René, Martigny, 50.45 ; 23. Veuthey Charly, Saxon, 50.25 ; 24. Taverna André, Sion 49.75 ; 25. Hilty Arnold, Sierre 49.75 ; 26. Klay Albert, Brigue, 49.50 ; 27. Zufferey Isaie, Chippis 48.25 ; 28. Fracheboud Alfred, Martigny 48 ; 29. Berclaz Alexis, Sion 47.50 ; 30. Schalbeiter Théo, Sierre, 46, etc.

Les gymnastes ne totalisant pas 49 points sont éliminés.

La vie sédunoise

Hommage à Jean Gay

On nous écrit :

Jean Gay n'est plus. Qu'il soit permis à un enfant sédunois, éloigné de son canton par les nécessités de la vie, de rendre un loyal hommage à sa mémoire.

J'ai connu de très près Jean Gay, et, comme tous ceux qui l'approchaient, je l'ai profondément estimé. Mon père, déjà, qui se flattait d'être de ses amis, nous citait sa grandeur d'âme, sa bonté et sa franchise. Il l'admirait.

Jean Gay fut l'homme du peuple. Il le comprenait. Il en avait la sincérité brutale et souvent incomprise. Toute sa vie il s'ingénia à être juste et à défendre le droit et la liberté.

Fils d'une nombreuse famille sédunoise, j'ai eu l'occasion d'apprécier, depuis ma plus tendre enfance, la bonté et la droiture de cet homme, intègre même dans son activité politique, ce qui n'est pas peu dire. Je sais que, si j'étais resté dans mon canton d'origine, comme beaucoup de mes amis d'enfance, j'aurais combattu aux côtés de ce valeureux.

Le parti radical valaisan perd en lui non seulement une tête, mais aussi un de ces caractères qui marquent une époque. Le Valais a besoin de citoyens de la trempe de Jean Gay. Que tous ceux qui l'ont connu gardent sa mémoire et s'inspirent de son exemple. Ils maintiendront bien vivants ces principes d'honnêteté et de courage qui font la force d'une race.

Il est oiseux de faire parade de belles opinions, de faire étalage des grands mots de « loyalisme et progressisme ». Ce sont les actes qui comptent. Jean Gay l'avait bien compris. Il l'a prouvé par son activité politique, et en cela il fut un exemple.

Jean Gay demeurera une grande figure, une de celles qui ne s'effacent jamais.

J. Morard, à Genève.

Les obsèques de M. Jean Gay

La population sédunoise a fait d'émouvantes obsèques à M. Jean Gay qui pendant toute sa vie avait travaillé activement au bien de la cité.

Les délégations des sociétés locales, des groupements d'enfants, les organes de la Banque Populaire valaisanne dont M. Jean Gay fut le président du Conseil d'administration, avaient tenu à rendre un suprême hommage au défunt.

Un nombre inusité de couronnes précédait le char mortuaire.

Dans le cortège funèbre on remarquait les présences de MM. les conseillers d'Etat Pitteloud, Anthamatten et Troillet, de plusieurs conseillers nationaux, de nombreux députés, préfets et présidents de commune.

M. Porchet, conseiller d'Etat vaudois, était également présent ainsi que diverses personnalités vaudoises.

Le Conseil communal « in corpore » assistait aux obsèques, précédé d'un huissier en couleurs, ainsi que les membres du Conseil bourgeois.

C'est le pays tout entier qui témoignait ainsi de l'attachement et du respect que M. Jean Gay lui avait inspiré au cours d'une carrière particulièrement heureuse, et l'on vit rarement à Sion un tel déploiement de foule.

Que cette sympathie unanime soit pour la famille affligée un réconfort et une consolation.

A propos d'un vol

Nous avons brièvement relaté qu'un vol de plus de 6000 francs avait été commis par effraction, au préjudice d'un commerçant des Haudères.

Le coupable — un certain J. M. — qui est un skieur connu a été arrêté.

Il avait confié à une sommelière, dans un café de Sion, une cassette avec une partie de la somme. La jeune fille ignorait que ce dépôt fût un larcin.

L'an dernier, M. J. M. avait déjà fait un séjour à Crête-Longue.

Il avait, en effet, donné des cours de ski sans être au bénéfice d'un diplôme et cela lui valut une amende qu'il ne put payer et qui fut convertie en emprisonnement.

Un beau cadeau pour les fêtes

M. Wilhelm Ebener, greffier au Tribunal cantonal, a fait paraître, il y a quelque temps, un livre intitulé « Mathieu Schinner au gouvernail de l'Occident », que M. Paul de Rivaz a traduit en français.

Cet ouvrage, écrit dans un style alerte et vivant, se lit avec un vif plaisir et ressuscite avec bonheur une des grandes époques de l'histoire valaisanne.

La figure de Mathieu Schinner y est évoquée avec un relief saisissant et elle apparaît sous son vrai jour.

Cette œuvre qui mêle à la sûreté de l'information l'agrément artistique apportera aux Valaisans de nouvelles raisons d'aimer leur pays.

Ils verront comment un des leurs a joué dans le monde un rôle unique et dont le souvenir ne s'éteindra pas.

Si vous voulez faire à vos amis un beau cadeau de fin d'année, offrez-leur ce livre qui est en vente à la librairie Mussler à Sion.

N'oubliez pas les oiseaux !

La neige est tombée et nos amis les oiseaux, les plus fidèles collaborateurs des agriculteurs, ne trouvent plus de quoi se nourrir. Venez à leur aide en plaçant dans des endroits qui soient à l'abri des chats, des graines, du pain, de la graisse, des jus de viande et autres débris ménagers.

Vous en serez récompensés.

BALE Ecole de commerce
idemann
Cours sup. de commerce
Enseignement rapide et approfondi
Entrée : janvier
Langue allemande

La vie à Martigny

Assemblée annuelle de l'Octoduria

L'Octoduria a tenu ses assises annuelles à l'Hôtel Marty, le 22 décembre. Nous constatons 39 présents, ce qui est la preuve que les gyms s'intéressent à la marche de leur société.

Le rapport du président est très complet et retrace l'activité de la section durant 1938 ; cet exposé est très applaudi ainsi que tous ceux qui ont été présentés à cette assemblée. Quant au rapport de caisse, son titulaire donne des détails sur la marche financière de la société ; grâce à l'appui de la population de Martigny, le lo.o a fort bien réussi et a laissé un bénéfice appréciable ; la soirée annuelle a également obtenu un grand succès et nous profitons de l'occasion pour remercier les dames et demoiselles qui ont offert des cadeaux pour la tombola. Le caissier prouve que la société jouit de la sympathie du public, puisque cette année le nombre des membres passifs a augmenté. Il prétend même que ce fut un plaisir d'encaisser les cartes, car toute la population l'accueillait avec sympathie en félicitant la section pour le succès de Bulle.

La saison boucle avec un petit avoir en banque, ce qui était rare précédemment, surtout une année de concours.

Nous arrivons au tranctanda 13, qui restera gravé dans la mémoire des gymnastes. Il s'agissait de savoir si notre société voulait représenter le Valais, comme section modèle, à l'Exposition nationale de Zurich en 1939. Après 1 heure de discussion sur cet objet, nous nous trouvions devant 3 projets. Le vote à bulletins secrets est demandé. La majorité se prononce pour la participation de la section à Zurich. Le projet Tavernier, quoique plus attirant, a sombré corps et biens avec quelque 8 accompagnants pour son enterrement. Pauvre Maurice !

Le comité est réélu en bloc par acclamations et avec remerciements pour sa saine gestion.

L'Octoduria distribue pour la première fois cette année des médailles pour 15 ans d'activité à Hans Huber et André Gaillard ; 10 ans d'activité : Ernest Sidler, membre d'honneur, Pierre Corhay, Marcel Darbellay, Lucien Gay, Edouard Franc, Maurice Tavernier, Marcel Frossard.

Félicitation aux comitards puisque 6 membres sur 7 reçoivent la médaille.

La dernière représentation de la Revue

La 4me et dernière représentation de la Revue « Tout va très bien » a obtenu un vif et légitime succès. Le Chœur d'Hommes et les demoiselles qui lui ont prêté leur concours ont droit à la reconnaissance de la population pour les bons moments qu'il lui ont fait passer ; un bon mot à l'orchestre, qui fut excellent.

Mais il convient aussi de féliciter l'auteur, M. Ad. Morand, qui a su faire rire sans blesser personne, et l'excellent directeur M. Moreillon.

Bravo le Chœur d'Hommes, et à la prochaine !

La fin d'un poteau-indicateur

Hier mardi, peu après 19 heures, un camion vaudois venant de Charrat a littéralement arraché, à sa base, le poteau-indicateur qui se trouve devant la boucherie Gilliéron. Chose curieuse, le poteau-indicateur s'est couché gentiment : sur le camion, sans briser aucune vitre ni blesser les occupants qui en furent quittes pour la peur.

Nos hôtes

M. Dirk Berkhout, consul de Hollande à Sao Paulo, a fait une brève apparition à Martigny, où il est descendu chez M. Marty, à l'Hôtel Terminus.

Un beau roman d'amour « Trois camarades »

Hier soir, à eu lieu, au Royal, la « première » séance du beau programme de Nouvel-An. En choisissant le grand film de la Métro-Goldwyn-Mayer : « Trois Camarades », due à l'écrivain universellement connu Erich Maria Remarque, le Royal a tenu à offrir un spectacle de choix à sa fidèle clientèle.

Voir Robert Taylor, quel plaisir pour ses nombreuses admiratrices !

On prendra joyeusement cette semaine le chemin du Royal.

Dimanche soir, train de nuit, départ retardé à minuit, pour permettre au public de la campagne d'aller écouter quelques instants l'orchestre de fête de l'Etoile.

Harmonie

Petites basses, contre-basses, cors, bugles, pistons, trombones, barytons et toute la batterie sont priés d'assister à la répétition partielle de ce soir mercredi à 20 h. 30 précises. On commence à l'heure exacte.

A quelques jours du 10me anniversaire du Casino

Pour faire suite à notre information de la semaine passée, ajoutons que le principal rôle de la comédie « Le Beau Rôle », d'Henri Duvernois, que viendra interpréter le Cercle Théâtral de la Ville de Lausanne, sera tenu par DELAC, le comique des revues du Théâtre Bel-Air.

La location va s'ouvrir.

Nouvel-An à l'Etoile

Le nouveau programme de l'Etoile est attendu avec l'impatience que l'on devine. 2 semaines sans cinéma, c'est presque un châtiment. Cette année, pour Nouvel-An, il fallait un film gai, 100 % comique. Il fallait donner au public l'occasion de commencer joyeusement l'année 1939. Ce n'a pas été facile de trouver un film de ce genre, tout était réservé depuis 4 mois à l'avance. L'Etoile n'a pas hésité à faire venir une copie directement depuis Paris.

Voilà pourquoi vous rirez dimanche avec Michel Simon, dit « Belle-Etoile ».

L'orchestre se produira aux entr'actes et à 23 h. déjà le 2me bal populaire commencera.

La joie 100 %, un orchestre professionnel de tout 1er ordre. Quel beau cadeau pour Nouvel-An !

Dernières nouvelles

Deux catastrophes au Japon

Un tunnel s'effondre : 26 morts, 14 blessés

Un tunnel s'est effondré à Keijo, en Corée, ensevelissant 40 ouvriers ; 22 ont été retirés, dont 14 grièvement blessés. Les 8 autres ont succombé. Les 18 ouvriers ensevelis sont considérés comme perdus.

79 disparus dans une avalanche

90 ouvriers employés à la construction de la station hydro-électrique de Shiadani, préfecture de Toyama, ont été emportés par une avalanche. Onze seulement ont été sauvés.

Un attentat en Palestine

Yassin Parallah, membre du parti de la défense arabe, adversaire du moufti, cousin du président actuel du Conseil suprême musulman, a été tué lundi d'un coup de feu, à son domicile à Jéricho.

Graves escroqueries à Paris

On a arrêté et inculpé d'escroqueries Bernard Natan, Jean Cerf et Alexandre Johanides, administrateurs des sociétés Pathé-Natan et Pathé-Cinéma. Les détournements se monteraient à plusieurs millions de francs français.

Collision de deux trains en Roumanie

85 morts et 325 blessés

Dans la nuit de Noël, près de Vaicaitzei (Bessarabie du sud), s'est produite une collision de chemin de fer entre un train de voyageurs allant de Galatz à Chisinau, avec un autre train de voyageurs venant en sens inverse, ceci par suite d'une erreur d'aiguillage. Le choc a été effroyable. Les deux locomotives et sept wagons ont été complètement broyés. Tous les autres ont été plus ou moins endommagés. On compte jusqu'à présent 85 morts et 325 blessés.

La réponse française à Rome

Une réfutation de la thèse italienne

Le gouvernement fasciste est en possession de la note par laquelle le gouvernement français prend acte de la dénonciation unilatérale par l'Italie des traités franco-italiens de janvier 1935 liquidant les questions en suspens entre les deux pays. Cette note dit :

« Depuis la conclusion des accords Mussolini-Laval, l'Italie n'avait, jusqu'à ces derniers temps, jamais contesté leur validité. Elle invoque aujourd'hui le fait qu'il n'y a pas encore eu d'échange des instruments de ratification et que la France aurait négligé de négocier naguère la convention qui devait, selon les traités de 1935, remplacer les conventions de commerce et d'établissement de 1896 relatives à la Tunisie et au surplus que la France aurait violé l'esprit de ces traités en appliquant contre l'Italie les sanctions décrétées par la S. d. N. »

S'il n'y a pas encore eu d'échange des instruments de ratification, la faute n'en incombe pas à la France qui a ratifié les accords par un vote du parlement. D'autre part, ceux-ci eurent un commencement d'exécution du fait de la remise à l'Italie — et de l'acceptation par celle-ci — de 2500 actions du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba. En ce qui concerne les conventions tunisiennes, le retard apporté au règlement de cette question n'est pas seulement le fait de la France.

Quant à l'attitude de la France à l'égard de l'Italie pendant le conflit italo-éthiopien, elle ne fut jamais en contradiction avec la lettre, ni l'esprit des traités Mussolini-Laval. La France a seulement appliqué les sanctions en vertu de la décision de la S. d. N. prise pour la défense de l'un de ses membres contre l'Etat agresseur.

Vandervelde est mort

M. Emile Vandervelde, leader socialiste belge, est décédé mardi matin. Il était sans connaissance depuis lundi soir, ayant pris mal dans un cinéma de Bruxelles.

M. Vandervelde était né en 1866 à Ixelles ; avocat en 1886, il entra à la Chambre des représentants en 1894, où il joua un rôle de premier plan. Ministre d'Etat, puis membre du cabinet belge pendant la guerre, Vandervelde reçut, après l'armistice, le portefeuille de la justice. Il fut en 1925 ministre des affaires étrangères et fit partie en 1937 du ministère Van Zeeland comme ministre de la santé publique.

Un Noël tragique

A la fin de la troisième journée des fêtes de Noël, le bilan des victimes de mort violente aux Etats-Unis s'élève à 508, y compris les accidents d'automobiles qui, à eux seuls, ont fait près de 400 victimes.

Des troupes françaises sont envoyées en Somalie

Les journaux français annoncent que la colonie française de Djibouti a demandé au gouvernement de Paris des renforts de troupes pour protéger la frontière contre de prétendues menaces italiennes. La menace militaire qui semble peser sur la Somalie française a été précédée par des tentatives effectuées par la population italienne de Djibouti de manifester en faveur des revendications de l'Italie.

M. Hubert Deschamps, gouverneur de la colonie, est intervenu efficacement.

Dans les milieux politiques, on apprend que le gouvernement français a déjà décidé d'envoyer des troupes à Djibouti. Il est probable que ces renforts ne dépasseront pas 5000 hommes, parce que du côté de la terre, il serait difficile d'attaquer Djibouti.

Affirmons-nous Suisses

Guerre aux défaitistes

L'Association suisse pour la défense des droits et de la liberté démocratique nous écrit :

Pour faire face au danger de la propagande naziste en Suisse, il s'est manifesté dans tout le pays un élan profond de fraternité nationale. Mais les personnes qui se préoccupent du moral de la population estiment à bon droit qu'un effort sérieux doit être réalisé en vue d'un redressement de la confiance. On rencontre dans notre pays, en particulier en Suisse allemande, trop de visages inquiets, trop de citoyens qui ont perdu la tête, trop de gens angoissés, qui sont d'innocentes victimes d'une véritable hantise du péril naziste. Ils sont persuadés qu'il est vain et puéril de combattre la propagande du troisième Reich, alors que celui-ci voudrait être le maître du pays. Leurs propos laissent entendre qu'ils sont déjà résignés à capituler sans coup férir devant le colosse teuton. Nous ne pouvons continuer à vivre en un perpétuel état d'alerte, et il faut que la confiance qu'on conseille au peuple soit établie, non pas seulement en paroles, mais en fait.

La réaction du peuple suisse en face des menées nazistes a été extrêmement saine et les autorités fédérales ont pris d'énergiques mesures qui ne peuvent que nous réjouir et inspirer la confiance. Nous devons donc aujourd'hui réagir énergiquement contre ce courant défaitiste. S'il n'y avait pas d'inconscience dans ce défaitisme, il faudrait dire qu'il est criminel. Renoncer à se défendre, en prétendant qu'on sera battu, est une trahison. Il n'est pas de plus grande lâcheté que celle d'un fils disposé, par veulerie, à renoncer volontairement au magnifique héritage de ses ancêtres et à désavouer le nom de son père. Ce sont ces pleutres qui, dès maintenant, ont peur de se compromettre qui s'empresseraient au secours de l'invasisseur, quitte à répandre des larmes sur le glorieux passé de leur chère patrie. Sachons bien que ces poltrons font le jeu des propagandistes étrangers quand ils disent : « que peuvent une poignée de Suisses contre le colosse allemand ? »

C'est là le secret et c'est ce qui explique le succès de la propagande naziste qui est de convaincre de la victoire finale les peuples qu'elle veut absorber.

Et n'oublions pas qu'en Autriche comme dans le pays des Sudètes, c'est à l'intérieur que s'est développée une situation que Berlin s'est chargé d'exploiter. Ne confondons surtout pas les obligations que nous impose notre neutralité avec le devoir sacré de la défense de la patrie. Faisons bien la distinction. Quand il s'agit d'opinions qui touchent les pays étrangers, faisons preuve de modération, de mesure et de calme, mais lorsqu'il s'agit de foi et de défense patriotique affirmons nos opinions farouchement et sans réserve.

Le peuple suisse ne doit donc laisser subsister aucune équivoque à sa volonté de défendre son territoire, sur ce point il doit manifester son unanimité. C'est alors que nous forcerons l'estime et le respect de voisins qui pourraient avoir des connoissances à l'égard du pays.

Il faut que chaque citoyen ait conscience de l'héritage intellectuel que nous avons à défendre, héritage qui constitue notre force. Que chacun considère comme une lâcheté l'expression de ce défaitisme et comme un devoir patriotique de faire taire, qui que ce soit et où qu'on se trouve, ceux qui trahissent la cause nationale par leur manque de courage. Voilà le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts. Et ce but, nous l'atteindrons en mettant en œuvre toutes nos ressources spirituelles, morales et financières pour créer une atmosphère de grandeur et de fermeté irrédutibles.

C'est une tâche magnifique et patriotique au plus haut point. Montrons-nous de vrais Suisses en défendant notre démocratie.

Confédération

La défense nationale

Le rapport du Conseil fédéral aux Chambres sur l'état et le renforcement de la défense nationale a été approuvé dans la séance de mardi.

Dans le premier chapitre, le rapport fait une description de l'état actuel de la défense. Dans le second, il traite de son renforcement.

Le programme soumis aujourd'hui porte sur les domaines que voici :

- 1) Poursuite du renforcement de l'armement, en particulier des troupes territoriales, de la défense antitanks et de l'artillerie ;
- 2) développement de l'aviation et de la défense contre avions ;
- 3) développement des fortifications, commencement des travaux de fortifications intérieures ;
- 4) compléments au matériel de corps et constitution de réserves ;
- 5) mesures de sécurité des entreprises de chemins de fer et du trafic téléphonique ;
- 6) construction de bâtiments militaires et d'installations.

L'ensemble des crédits nécessaires à l'exécution du programme de renforcement de la défense nationale s'élève à 350 millions de francs.

Le Conseil fédéral a pris une ordonnance pour la défense aérienne des administrations, entrant en vigueur le 1er janvier 1939.

Electrocuté à l'écurie

Le jeune Camille Drever, mécanicien à Breitenbach (Laufon), âgé de 21 ans, qui procédait à une réparation de la conduite électrique dans l'étable de sa mère, a été foudroyé par le courant et tué net. Comme le voltage n'est pas supérieur à celui qui est nécessaire à la lumière, on suppose que le contact avec le sol mouillé aura provoqué une forte décharge. Le malheureux jeune homme était de retour de l'école de recrues depuis 15 jours à peine.

Politique sociale du parti radical-démocratique

La commission permanente IV (pour les questions ouvrières) du parti radical-démocratique suisse a repris son activité sous la direction de son président, M. le cons. nat. Ernest Flückiger (Solleure). Le cons. nat. Schmid-Ruedin a renseigné la commission sur la situation des employés privés, dans l'économie nationale. Il attirera l'attention sur de nombreux abus constatés dans les offres d'emploi de personnel, et demanda que l'on apportât un remède efficace à cette situation. Il conviendrait notamment de surveiller et d'empêcher, le cas échéant, certaines offres d'emploi ayant pour résultat d'exploiter les conditions difficiles d'employés à la recherche d'une occupation, ou qui exigent de ceux-ci le dépôt de cautions, ou encore une participation financière à la marche de l'entreprise qui les engagerait. Il importe, en outre, que soit interdite la demande d'employés « libérés d'obligations militaires ».

Enfin, il faut parvenir à exiger que les documents envoyés sous chiffre d'annonce par les employés à la recherche d'une occupation leur soient toujours restitués par l'annonceur qui n'en ferait pas usage immédiatement.

Etant donné les importants travaux que la Confédération, ses régies et ses divers établissements font exécuter, les représentants des ouvriers et employés privés demandent que l'on ait plus généralement recours aussi aux chômeurs âgés.

M. Otto Meyer, avocat à Berne, a présenté un rapport sur l'état des délibérations concernant une atténuation du sacrifice de crise qui avait été demandé au personnel fédéral.

Pour diminuer la dette britannique !

Un original vient de laisser 156.000 livres sterling (environ 3 millions 125.000 fr. suisses) au gouvernement anglais, pour diminuer la dette de l'Etat. L'auteur de ce patriotique legs était un vieil avaré, qui de sa vie ne dépensa plus de 120 francs par mois. Jamais il n'allumait de feu dans sa chambre et se laissait pousser la barbe pour épargner les frais du coiffeur. Il se promenait en loques, mais chez lui on trouva de nombreux titres de grande valeur. Le fisc gagne 43.000 livres sterling sur le legs fait au gouvernement.

Madame Constant KOHLER-ANTHAMATTEN, à Saxon ;
Monsieur et Madame Edmond KOHLER-REY et leurs enfants, à Saxon ;
Monsieur et Madame Robert VOLLUZ-KOHLER et leurs enfants, à Saxon ;
Monsieur et Madame André BRUNNER-KOHLER et leurs enfants, à La Chau-de-Fonds ;
Madame Hélène GROBET-KOHLER et famille, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Joseph MAYOR-ANTHAMATTEN et famille, à Sion ;
Monsieur et Madame Joseph ANTHAMATTEN-WALPEN et famille, à Sion ;
ainsi que les familles alliées à Viège, Sion et Lausanne,

ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Constant KOHLER

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé dans sa 65me année, après une longue et cruelle maladie courageusement supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Saxon, jeudi le 29 décembre 1938, à 14 h. 30.

Culte à 14 h. au domicile mortuaire.

Cet avis tient lieu de faire part.

Mme Jos. MURISIER-FARQUET et famille, à Oullèges, remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

CONTRE

le froid la neige

Philibert

vend à des prix très-amis cache-oreilles, écharpes, pu lowers, gants, mouflés, camisoles, dessous chauds, chausses, etc. Beau choix de pantalons chauds. Il reste encore quelques Snow-Boots d'us les petits numéros à fr. 1.75. — **Nouvel arrivage** de bisuits lins à fr. 0.90 et fr. 1.50 la livre, ainsi que les choisis, fondants.

Bazar Philibert, Rue des Hôtes, Martigny

L. Kästli.

Tous les soirs à 20 h. 1/2 au ROYAL

3 Camarades

Le beau spectacle de Nouvel-An

Un beau cadeau de Nouvel-An

Mathieu Schinner

au Gouvernail de l'Occident

par M. WILHELM EBENER.

En vente à la Librairie Müssler, à Sion

Buffet de la Gare, St-Maurice

Réveillon de St-Sylvestre

Menu spécial à partir de 21 heures

Bal Cotillon

Prière de réserver votre table.

Nouvelle direction : J. Chèvre

Fabrique de concentrés pr bétail et volaille

CHERCHE

un fort vendeur

à la commission pour le canton du Valais. Doit être bien introduit et connaître à fond la clientèle particulière agricole et avicole. Forte commission. Bonne présentation désirée. Faire offres détaillées avec occupation antérieure, copies certificats, références et photos à Bohner Ad., Ch. Levant 79, Lausanne. — Il ne sera répondu exclusivement qu'aux offres remplissant les données ci-dessus avec timbre-réponse.

POUR VOS

CADEAUX



vous trouverez un grand choix de Sacs de Dames, Portefeuilles, Porte-monnaie, Liseuses, Sous-mains, Trousses de voyage et de toilette, Manucures, Ecrivoires de marbre, Encrriers de bureau, Services à écrire, Porte-plume réservoir, Porte-mines, Albums pour photos, Livres d'images et d'histoires, Albums à colorier, Agendas, « Larousse », etc.

Articles de fumeurs. Grand choix de Cartes de Noël et 'Nouvel-An

Magasin de l'Imprimerie Nouvelle

A. MONTFORT, MARTIGNY

CARDINAL



Pendant les fêtes SUPER-BOCK

OCCASIONS !

Fromage maigre et 1/4 gras

à partir de .80 et 1.20 le kg. Marchandise sans tare.

Joli choix en salaison du pays

Pour les Fêtes : POULETS DE BRESSE

à des prix défilant toute concurrence. Veuillez passer vos commandes assez tôt. On porte à domicile.

Bircher-Vouilloz, Martigny-Brg, tél. 61128

SOUHAITS de Nouvel-An

Pour vos vœux de Nouvel-An, le moyen le plus pratique en même temps que le moins coûteux pour atteindre tous vos clients, amis et connaissances, est sans contredit l'insertion d'une annonce sous la rubrique « Souhaits de Bonne Année » dans

"Le Confédéré"

Nous acceptons, aux mêmes conditions, la même annonce pour tout autre journal valaisan qui vous intéresserait.

TARIF pour grandes et petites cases :

Grande case :

présente... à sa fidèle clientèle
à ses amis et connaissances,
ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Prix net : Fr. 8.—

Petite case :

Prix net : Fr. 4.—

Adresser vos ordres et toutes demandes de renseignements à :

PUBLICITAS S. A., MARTIGNY

Avenue de la Gare

Téléphone 6.10.31

Bonne Année

Bulletin de souscription :

Le soussigné souscrit à case SOUHAITS DE NOUVEL-AN à paraître dans le dernier numéro de 1938 du Confédéré, pour le prix de quatre francs.

* Versé au compte de chèques II c 485.

* à encaisser

....., le décembre 1938.

Signature :

Adresse et raison sociale :

Mettre ce bulletin sous enveloppe ouverte et affranchie (imprimé) de 5 ct., jusqu'au 30 décembre. * Biffer ce qui ne convient pas



les douleurs provoquées par les jambes, ouvertures, varices, coups de soleil, hémorroïdes, engelures, écorchures. C'est le remède bien connu prép. par C. Trautmann ph. Bâle. Prix : fr. 1.75. Dépôt gén. Pharmacie St Jacques, Bâle. En vente dans toutes les pharmacies

Notre Lingerie incomparable est un cadeau admirable

Parure 3 pièces en charmeuse indémaillable, coloris pastel. Avec application de motifs finement brodés. Combinaison et chemise coupées en forme. Culotte à double fond, avec élastique interchangeable. La parure 8.90

Parure 3 pièces en charmeuse mate indémaillable, teintes en vogue. Garnie riches applications broderie. Combinaison et chemise de moult parfait. Culotte à fond renforcé, avec ceinture Latex. La parure de 3 pièces 11.50

Parure 3 pièces en belle charmeuse mate indémaillable. Garnie motifs richement brodés. Combinaison et chemise de coupe impeccable. Culotte fond double, élastique réglable. La parure de 3 pièces 19.50

Parure 2 pièces en jersey soie rayonne indémaillable, rose, ciel ou blanc. Garnie incrustation dentelle. Chemise coupée en forme. Culotte à double fond, avec élastique interchangeable. La parure 5.90

Chemise de nuit, en charmeuse indémaillable, façon nouvelle avec col Claudine et corsage garni nervures, petites manches bouffantes, toutes grandeurs 5.90

Parure 3 pièces en charmeuse m.a.e indémaillable, coloris lingerie fine. Garnie superbes incrustations dentelle brodée. Combinaison et chemise travaillées en forme. Culotte fond double et ceinture élastique interchangeable. La parure de 3 pièces 16.50

Un choix superbe et varié de jolies combinaisons, en jersey soie et charmeuse indémaillable, dans les façons les plus chics et dans les teintes mode, à des prix très intéressants, de 2.95 à 7.90

Chemise de nuit, en charmeuse mate indémaillable, élégante façon chemisier, col et corsage garnis dentelle fine et motifs brodés 7.90

Chemise de nuit, en belle charmeuse mate indémaillable, col garni tulle brodé avec fermeture coulissée et manches « ballon » très gracieuses 12.50

Chemise de nuit, en superbe charmeuse mate indémaillable, riche travail de fronces sur le corsage et les manches, encolure en élégante dentelle brodée 16.50

GONSET S. MARTIGNY
Hoirie PERNOLLET S. MONTHÉY

Lisez attentivement nos annonces, elles peuvent vous rendre service

LOTÉRIE de la Suisse ROMANDE

UN PLAN DE TIRAGE *nouveau* ENCORE PLUS INTÉRESSANT

2 LOTS CONSOLATION 2.500
30000 LOTS DE 10
3000 LOTS DE 20
300 LOTS DE 50
300 LOTS DE 100
120 LOTS DE 500
120 LOTS DE 1.000
DIX LOTS DE 5.000
DEUX LOTS DE 10.000
UN LOT DE 25.000
UN LOT DE 100.000

TIRAGE 14 FÉVRIER

785.000

2456 lots de plus qu'aux tranches précédentes · 3000 lots de 20 fr.

SION, Avenue de la Gare. Ch. post. II c 1800.

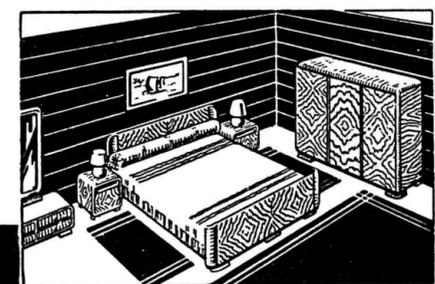
Horlogerie-Bijouterie - Lunetterie



Edouard BERGER

Place Centrale, MARTIGNY

Montres 1re qualité en tout genre. Montres-bagues. Horloges électriques, mouvement 15 rubis, marche sur simple pile de lampe de poche. Orfèvrerie. Bijoux plaqué et argent. Lunettes montées sur verres fins. Réparations simples et des plus compliquées. Un accueil cordial vous est réservé



LES MEUBLES DE BON GOUT à des prix et conditions avantageux, chez

A. GERTSCHEN FILS

Fabrique de Meubles NATERS-BRIGUE

Saverma

Pâtes Blé d'Or

Paix à vos cendres

La Société vaudoise de Crémation envoie gratuitement statuts, journal, brochures, à toute personne partisan de ce mode de sépulture. Ecrire à Lausanne, Case-Ville 39663. Indiquer âge et joindre timbre pour la réponse.